

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt novembre, le Conseil municipal de la Commune de CHICHILIANNE s'est réuni, sur la convocation de Yann SOURIAU, Maire.

Présents : Yann SOURIAU, Jean-Pierre ANGELIER, Franck BEAUME, Dominique DINNE, Séverine GRANGE, Michel JAY, Alain MAYET, Eric VALLIER.

Excusée avec pouvoir : Jacqueline BONATO

Délibérations

1. Embauche d'un pisteur-secouriste pour la saison de ski 2017-2018

M. le Maire rappelle la nécessité d'embaucher un pisteur secouriste pour la saison de ski de fond. Le contrat d'embauche sera conclu du 1^{er} décembre 2017 au 31 mars 2018, conformément aux dispositions de durée de travail, d'organisation du service et de rémunération fixées au contrat de travail à durée déterminée conclu entre la collectivité et le pisteur secouriste.

Commentaire : Il s'agit d'un emploi adaptable : si l'enneigement est faible, cet employé peut être amené à réaliser d'autres tâches pour la commune (*bornage des limites de forêt communale par exemple*).

Adoptée à l'unanimité

2. Convention de déneigement 2017/2018

M. le Maire propose au Conseil municipal que la Commune puisse effectuer le déneigement des personnes qui le souhaitent, sous réserve d'un accord de faisabilité de la Commune. M. le Maire précise qu'une convention sera alors signée pour chaque personne concernée et que le forfait annuel de déneigement s'élèvera à 75 €, payable à la signature de la dite-convention.

Commentaire : Nous vous rappelons que la reconduction de la convention n'est pas automatique : la convention est disponible en mairie.

Adoptée à l'unanimité

3. Désaffiliation de la Ville et du CCAS d'Echirolles du CDG38

Les collectivités de moins de 350 agents sont affiliées obligatoirement au CDG38 ; les autres collectivités peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent, dans le cadre d'une affiliation dite « volontaire ». C'était le cas d'Echirolles, dont les effectifs sont très supérieurs à ce seuil, mais qui était « historiquement » affilié au CDG38, son maire en était d'ailleurs président à l'origine.

Par courrier du 26 juillet 2017, le Maire d'Echirolles a demandé au président du CDG38 d'engager la procédure de désaffiliation de la commune et du CCAS d'Echirolles.

Cette décision s'inscrit dans un contexte de recherche de marges de manœuvres financières par l'exécutif d'Echirolles. Étant précisé qu'Echirolles avait, depuis plusieurs années, fait le choix d'organiser ses propres CAP (*avancements et promotions internes notamment*).

Commentaire : Le nombre de fonctionnaires de la ville d'Echirolles lui permet de sortir du CCAS départemental sous réserve de l'accord des communes signataires. Cette sortie sera sans conséquence financière pour la commune.

Adoptée à l'unanimité

4. Demande de subvention en vue d'un complément de signalétique touristique

En complément de la signalétique déjà mise en place, il est envisagé de poser 3 panneaux de pré enseigne (*2 en bordure de la RD 1075 et 1 sur la RD 7 en descente du col de Prayer*), 3 panneaux Relais informations services (*le Serre du Moulin, Richardière, et place sous l'église*), et 5 panneaux indicatifs d'entrée de hameaux (*1 à Ruthière, 2 à Donnière, 1 à Château Vieux et 1 à Richardière*).

Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de demander une subvention au Département de l'Isère, sur le budget 2019.

Adoptée à l'unanimité

Divers

1. Présentation du projet de Coralie Biber

Reportée au prochain Conseil municipal en accord avec Coralie Biber.

2. Présentation du fonctionnement ONF par rapport à la gestion de la forêt publique

La commune, propriétaire de bois, est inquiète sur la forte diminution de ses revenus forestiers. Rémi Lecomte (*responsable de secteur*) et François Mandron (*garde sur notre territoire*) nous rappellent le fonctionnement de l'Office :

- Toutes les forêts publiques sont gérées par l'ONF (*Code Forestier*).
- Les communes participent au fonctionnement de l'Office à hauteur de 15 à 20 % de leur revenu forestier annuel, plus une taxe fixe à l'hectare (*environ 2 €/ha*).
- Les forêts du Trièves sont moyennement productives : le sapin a perdu les 2/3 de sa valeur depuis les années 1980, du fait de la concurrence étrangère (*meilleure qualité et coût de transport en baisse*). Le prix de vente actuel est de 22 à 24 €/m³ sur pied, auquel s'ajoute le coût de mise en bord de route (*bûcheronnage/débardage, entre 22 et 32 €/m³*). Par ailleurs les conditions climatiques (*en particulier sécheresse*) et la qualité du sol fournissent un bois de qualité médiocre, et provoquent un manque de régénération. De ce fait, en cette période de faible demande, notre bois ne se vend plus (*notamment en qualité charpente*), ou à des prix trop faibles. Pour mémoire, en 2006, la commune a vendu pour 30 000 €/1000 m³ de bois, en 2015 pour environ 20 000 €/800 m³. En 2017, les propositions d'achat étant trop faibles, la coupe a été retirée de la vente.
- En outre, la commune attire l'attention des agents ONF sur l'opacité de la facturation et des reversements, qui empêche toute gestion claire. Les agents sont conscients de ce problème, mais ne peuvent nous apporter de réponse...

3. Recherche de solutions pour vendre le bois communal en direct

Une piste est envisagée pour vendre directement notre bois sur le modèle des ventes d'affouage, sans passer par les négociants. Ceci porterait sur des quantités relativement faibles, mais avec un meilleur rapport. Les agents se renseignent sur la faisabilité légale.

4. Titularisation de Julien breton

Arrêté pris par le Maire.

5. Dégagement de la voie publique d'obstacles issus de propriétés privées : il est rappelé aux habitants qu'ils sont tenus de prendre en charge l'évacuation de ces obstacles (*branches, pierres, neige des toits, etc*). La commune peut intervenir dans certains cas et sur demande pour le dégagement. Les travaux de prévention restent à la charge des propriétaires, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

6. Syndicat d'Électricité de l'Isère

- Suite à la demande de la commune de voir installée une borne de rechargement pour véhicules électriques, il nous expose le refus du Département qui limite pour l'instant leur nombre.
- Transformateur du pont de Donnière : pour info, le bâtiment, en très mauvais état, appartient à la commune qui est en charge de son entretien.

7. Requête de Thomas Paquier pour l'achat d'une bande de terrain communal sur la parcelle H n° 1130

Thomas Paquier est venu présenter sa demande : achat d'une bande de terrain de 100 m² sur la parcelle H n°1130, afin de modifier l'accès voiture à sa propriété et planter une haie pour se protéger de la vue depuis le terrain de camping-cars.

Accord de principe de la commune, sous réserve de la possibilité administrative et que tous les frais administratifs soient à la charge du demandeur. Chiffrage en cours.

8. ERRATUM

Lors du conseil du 11 octobre, un collectif d'habitants pour l'accueil des réfugiés était venu nous faire une présentation de ses actions, dont vous avez pu lire le contenu dans un « Flash Infos ». La commune s'est portée solidaire et prête à soutenir certaines actions.

Nous demandons au collectif d'accepter nos excuses quant à l'oubli de mention dans le dernier compte-rendu.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu

Le Mardi 19 Décembre 2017 à 20h30.

Les délibérations peuvent être consultées en Mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat